

VÉLOS



Prenant appui sur les parcours cyclistes existants et avec le soutien d'aménagements portés par le **Conseil Départemental des Yvelines** et la **Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise**, la Ville a conçu un projet global pour favoriser la mobilité douce dans Mantes-la-Jolie.

Objectif : inciter les cyclistes à utiliser des parcours plus sécurisés plutôt que les grands axes à forte circulation.

Ce dispositif est élaboré à titre expérimental.

Un plan détaillé est disponible en gare, dans les structures municipales ou en [cliquant sur ICI](#)

.



Vous avez des améliorations à suggérer ?
 Merci de nous les communiquer par mail à
contact@manteslajolie.fr

Tenant compte des remarques des habitants, certaines connections vont être sécurisées et des pistes cyclables seront pérennisées.

La charte du bon cycliste

Le saviez-vous ?

Vous pouvez circuler dans des zones dites "apaisées". La vitesse des véhicules y est limitée à 20 ou 30 km/h et les chaussées sont à double sens pour les cyclistes. Ces zones contribuent à sécuriser l'espace public, à améliorer le confort entre tous les usagers ou encore à réduire la pollution sonore.

Port du casque
 - de 12 ans : obligatoire
 + de 12 ans : fortement recommandé

Le saviez-vous ?

La rue piétonne
 En tant que cycliste, vous êtes autorisé à circuler dans ces zones, sauf si la signalisation vous l'interdit. Dans ces zones, le piéton est prioritaire. Vous devez donc veiller à rouler au pas et ne pas gêner la circulation des piétons. En cas de fortes affluences, il convient de descendre de son vélo.

Panneaux de signalisation à connaître

Panneaux directionnels itinéraire cyclable